



LA VIOLENCE DOMESTIQUE ET LES ARMES LÉGERES

16 DAYS OF ACTIVISM AGAINST GENDER VIOLENCE
16 DÍAS DE ACTIVISMO CONTRA LA VIOLENCIA DE GÉNERO
16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LA VIOLENCE DE GENRE
25 NOV - 10 DEC <http://16dayscwgl.rutgers.edu>



Rédigé par le réseau des femmes de l'IANSA et Le Centre pour le Leadership Mondial des Femmes

La prolifération des armes légères et leur rôle dans la violence domestique - Il s'avère très choquant que le plus grand risque de violence armée encouru par les femmes du monde entier ne soit pas présent dans les rues, ou sur un champ de bataille, mais bien à l'intérieur de leurs propres maisons. Dans le monde entier, au sein de chaque classe, race ou caste, au sein de chaque religion et région, il y a des hommes qui font subir à leur partenaires intimes une violence physique ou psychologique, et dans beaucoup de cas, les deux.

Les crimes familiaux sont la seule catégorie d'homicides où les femmes sont plus nombreuses que les hommes en tant que victimes. Lorsqu'une femme est tuée chez elle, l'auteur du crime est généralement son partenaire ou un membre de la famille de sexe masculin qui, souvent, a déjà un casier judiciaire pour violence conjugale. La violence armée peut faire partie d'un cycle d'intimidation ou d'agression que beaucoup de femmes vivent à cause d'un partenaire intime. Pour chaque femme tuée ou physiquement blessée par arme à feu, beaucoup plus sont menacées. Pourquoi les armes à feu sont-elles si mortelles dans la violence domestique ? Une des raisons est la gravité des blessures provoquées par les balles qui sont très destructrices pour le tissu humain. Une autre raison est le fait que la présence d'une arme à feu, avec la menace de mort qu'elle représente, diminue la capacité de résistance d'une femme. Le traumatisme qui réside dans le fait d'être menacée par un mari ou un partenaire est encore plus grand quand il brandit un revolver, et il y a alors un vrai danger d'être tuée. La femme d'un soldat américain a signalé à des chercheurs : « il me disait, « Tu feras ça, sinon... » et il partait chercher son arme dans le placard.

La question des armes à feu chez soi est fondamentalement liée à la question plus large du désarmement. Sur les Presque 900 millions d'armes légères dans le monde, plus de 75% sont aux mains de particuliers, la plupart sont des hommes, et elles sont gardées chez eux. Une arme à feu à la maison a plus de chance d'être utilisée pour intimider ou pour blesser physiquement des membres de la famille plutôt que d'être utilisée contre un intrus venant de l'extérieur.

Pour la seconde année, la Campagne des 16 Jours s'intéresse à un des plus sérieux aspects de la prolifération des armes légères : la mort et les blessures provoquées par des armes à feu à la maison. Par exemple, en France et en Afrique du Sud, une femme sur trois tuées par leurs maris l'est par arme à feu ; aux Etats-Unis, le chiffre atteint 2 sur 3. La maison est traditionnellement considérée comme un lieu sûr, mais lorsqu'une arme à feu est présente, le risque de mort est multiplié. Ceci est confirmé par une statistique choquante : les femmes ont trois fois plus de chance de mourir violemment s'il y a une arme à feu à la maison. Lorsque l'on considère un crime violent, il est naturel de se concentrer sur le rôle des armes légères illégales. Cependant, la plupart des armes impliquées dans des homicides domestiques sont légales. Il est aussi important de prendre en compte le mauvais usage des armes à feu par le secteur de la sécurité, cela comprend les officiers de police et les soldats qui ne sont pas en service.

La violence liée aux armes à feu dans les contextes domestiques affecte aussi ceux qui se trouvent dans des pays qui ne vivent plus dans un conflit. Là, se combinent plusieurs éléments comme la circulation des armes à feu au sein de cette communauté, les conditions après le conflit, les prospects économiques limités, une réduction des services de base et une culture de violence. Tous ces éléments exacerbent les problèmes de la violence domestique.

“Alors que le fait que les mâles dominaient les sociétés justifie souvent la possession d'armes légères à travers le besoin présumé de protéger les femmes vulnérables, en fait, les femmes font face à un plus grand danger de violence quand leurs familles et communautés sont armées”

–Barbara Frey, pour les Nations Unies, Spécial rapporteur sur les Droits Humains

Un exemple de cas : Le Mexique

En 2004, L.R a fui pour les Etats-Unis avec ses enfants. Années après années, son partenaire l'a forcée à vivre avec lui, il l'a violée en la menaçant avec une arme à feu, il a essayé de la brûler vive quand elle était enceinte, et il a menacé de tuer sa famille. La police ne l'a pas aidée et un juge a même essayé de la séduire. Son partenaire « a dit à ma sœur qu'il devait me parler de quelque chose qui concernait l'école, donc nous devions être seuls dans l'autre pièce. Je ne voulais pas partir avec lui, mais il avait un revolver et il me l'avait montré. C'était la première fois qu'il avait un revolver et cela me terrifiait. Lorsque nous nous sommes retrouvés seuls dans sa chambre, il a dirigé le revolver sur moi et il a menacé de me tuer si je ne couchais pas avec lui...Il m'a dit qu'il tuerait le bébé de ma sœur en premier pour que les autres puissent voir et après, il tuerait ma sœur et son enfant de 3 ans si je n'obéissais pas. J'avais peur de lui et il avait un pistolet. Il m'a violée. J'étais trop embarrassée et effrayée pour dire à ma sœur ce qu'il venait de se passer....

Après, j'ai attendu de prendre le bus pour aller à Mexico City avec le reste de mes affaires. [II] m'a attrapé alors que j'attendais, et il a pointé le revolver dans sa poche. Il m'a fait venir chez lui, où il m'a demandé de porter une veste ample comme ça il pouvait me garder en jouer sans que personne ne s'en aperçoive. Ensuite, il m'a traînée à une cabine téléphonique et il m'a forcée d'appeler ma sœur et de lui dire que je l'aimais [lui] et je restais avec lui. Il m'a emmenée dans la maison et il m'y a gardée prisonnière pendant plusieurs années...La police m'a dit que c'était une affaire d'ordre privé et que ma vie n'était pas en danger, donc ils ne pouvaient pas m'aider. »

Actions Suggérée

La “Campagne pour Désarmer la violence domestique » IANSA Women’s Network

C’est la première campagne internationale qui s’interroge l’un des plus sérieux, mais le moins connu, aspects de la violence contre les femmes- les morts et blessures provoquées par les armes à feu à la maison. Pour plus d’informations, allez sur http://www.iansa-women.org/disarm_dv.

- **Militez:** Désarmez les auteurs de violence domestique. Militez pour les lois contre la violence domestique qui demandent la suppression des armes à feu. Le minimum serait qu’on demande à la police de consulter l’épouse ou l’ex-épouse avant d’approuver la candidature pour le permis de port d’armes. L’Australie, le Canada, L’Afrique du Sud, Trinidad et Tobago sont parmi les pays qui ont harmonisé leur cadre judiciaire sur le permis des armes à feu et la violence domestique. De telles lois forment et reflètent les valeurs, en particulier en renforçant des valeurs de non-violence ; elles peuvent vraiment faire une grande différence. Le Canada a resserré ses lois pour les armes à feu en 1995 et finalement en 2003, les taux de meurtres par armes à feu avaient chuté de 15% au total, et par 40% pour les femmes.
- **Traitez la violence par un partenaire intime ou la violence familial comme un crime sérieux et protégez et soutenez les femmes qui le signalent :** les femmes ne signalent pas souvent la violence par un partenaire, soit parce qu’elles ont trop peur ou par manque d’accès à la police ou le système judiciaire. Les gouvernements doivent s’assurer que les systèmes de justice criminelle encouragent les femmes à rapporter la violence à la maison, et qu’ils leur fournissent un soutien quand elles le font, et qu’ils pénalisent les auteurs.
- **Former les personnes responsables du maintien de l’ordre pour aborder les violences armées par un partenaire intime ou domestique:** Les officiers du maintien de l’ordre sont souvent les premiers à répondre et à intervenir dans des cas de violence domestique. La police devrait être formée pour répondre à une telle violence de façon sensible, effective et légale.
- **Exigez que toutes les armes à feu soient entreposées à l’abri et en toute sécurité:** on devrait exiger des propriétaires d’armes à feu qu’ils entreposent en toute sécurité et qu’ils gardent les munitions dans un lieu séparé. Dans la République de Bélarus, les armes à feu doivent être gardés dans des boîtes fermées à clé ; ils doivent être démontés et déchargés, avec les munitions dans un autre endroit.

Ressources

- Adelman, Madelaine. (2003) “The Military, Militarism, and the Militarization of Domestic Violence.” in *Violence Against Women* Vol 9. No 1 | 18. <http://vaw.sagepub.com/content/9/9/1118>.
- Disarm Domestic Violence Campaign Bulletin and Action Kit. (2009) <http://www.iansa-women.org/node/244>.
- Family Violence Prevention Fund. “The Facts on Guns and Domestic Violence.” http://www.futureswithoutviolence.org/userfiles/file/Children_and_Families/Guns.pdf.
- Guns and Domestic Violence, Gun Policy News: http://www.gunpolicy.org/firearms/topic/guns_and_domestic_violence.
- Hemenway, David. (2011) “Risks and Benefits of a Gun in the Home.” *American Journal of Lifestyle Medicine*. <http://ajl.sagepub.com/content/early/2011/02/01/1559827610396294.full.pdf+html>.
- IANSA Women’s Network. (2009) “Disarm Domestic Violence: Key Initial Findings.” <http://www.iansa-women.org/node/238>.
- Infer Trust. (2010) “Armed Domestic Violence.” http://www.infertrust.org/armed_domestic_violence.asp.
- NGO Committee on Disarmament, Peace & Security. Resources on Small Arms and Light Weapons, Arms Trade. http://disarm.igc.org/index.php?view=article&catid=49%3Aresources&id=152%3A-small-arms-and-light-weapons-arms-trade-&option=com_content&Itemid=41.
- SAFER-Net: Small Arms/Firearms Education and Research Network, Ryerson University. <http://www.ryerson.ca/SAFER-Net/>.
- Vetten, Lisa. (2006) “Mapping the Use of Guns in Violence against Women: Findings from three studies.” Institute for Security Studies. <http://www.iss.co.za/pgcontent.php?UID=14841>.
- Violence Policy Center. “Facts on Firearms and Domestic Violence.” http://www.vpc.org/fact_sht/domviofs.htm.